

## **GUATÉMALA**

### **Un nouveau pas vers la justice pour les victimes oubliées**

Index AI : AMR 34/008/00

« *Toute mesure prise pour lutter contre l'impunité est un pas vers la justice* », a déclaré ce jour (lundi 27 mars 2000) Amnesty International après que la plus haute instance pénale espagnole, l'*Audiencia Nacional* (Audience nationale), eut décidé d'ouvrir une enquête sur les accusations de génocide portées par la lauréate du prix Nobel de la paix Rigoberta Menchú contre d'anciens responsables guatémaltèques.

« *Nous soutenons résolument tous les efforts déployés en vue de traduire en justice les responsables des atrocités commises au Guatemala* », a ajouté l'Organisation, qui observe la situation des droits humains dans ce pays depuis de nombreuses années.

Amnesty International suivra de près l'évolution de toutes les procédures judiciaires qui ont été ouvertes pour mettre fin à l'impunité qui règne au Guatemala, tant devant les tribunaux nationaux que par le biais des mécanismes interaméricains de protection des droits humains, ou à

la suite de requêtes visant à faire traduire devant des juridictions étrangères les auteurs présumés de crimes considérés comme relevant de la compétence universelle – comme c'est le cas dans l'affaire Menchú.

« *Ce dernier procès confirme le fait que – après avoir été niée pendant des décennies par les autorités guatémaltèques et leurs partisans étrangers – la vérité sur les atrocités subies par la population guatémaltèque au cours du conflit se fait enfin jour* », a fait observer Amnesty International.

L'Organisation a qualifié de « *programme gouvernemental d'assassinats politiques* » les violations flagrantes des droits humains perpétrées par les forces de sécurité guatémaltèques dans l'objectif d'éliminer tous les opposants réels, potentiels ou présumés du pouvoir.

Amnesty International appelle le nouveau gouvernement, entré en fonctions en janvier, à respecter les engagements qu'il a pris en matière de droits humains, notamment :

- à mettre sur pied une commission spéciale chargée d'enquêter sur le comportement des membres des forces régulières au cours du conflit armé, et à prendre les mesures qui s'imposeront au vu des résultats de ces investigations ;

- à lancer un programme gouvernemental d'exhumations, afin de mettre au jour les charniers où sont toujours enterrées des dizaines de milliers de victimes, dont l'existence n'a jamais été reconnue ;

- à prendre des mesures pour faire la lumière sur le sort des dizaines de milliers de personnes, parmi lesquelles des enfants, qui

La décision prise par l'Audience nationale espagnole fait suite à l'action en justice intentée en décembre 1999 par la dirigeante indigène Rigoberta Menchú, lauréate du prix Nobel de la paix. Dans le cadre de sa plainte, Mme Menchú a mis nommément en cause un certain nombre d'anciens responsables, accusés d'avoir défini et mis en œuvre une stratégie anti-insurrectionnelle impitoyable, qui a coûté la vie à des dizaines de milliers de paysans indigènes non

ont « disparu » pendant conflit ;

- à accorder réparation aux victimes et à leurs proches.

« La paix stable et durable définie comme objectif des accords signés en 1996 ne pourra être instaurée que si justice est faite et si l'État de droit est rétabli, a affirmé Amnesty International.

« Il est absolument vital que les auteurs de crimes soient tenus d'en répondre, que justice soit rendue aux victimes et que les autorités fassent clairement savoir que de telles atteintes aux droits humains ne seront plus jamais tolérées. »

### Informations générales

combattants, dont des membres de sa propre famille, pendant la guerre civile qui a ravagé le Guatemala durant des années. Cette initiative a été appuyée par plusieurs organisations guatémaltèques de défense des droits humains, ainsi que par un certain nombre de victimes et leurs proches.

Parallèlement à l'affaire Menchú, un nombre croissant de victimes et leurs familles commencent à se manifester au Guatemala, en

demandant justice et réparation, notamment depuis qu'ont été publiés deux rapports circonstanciés – l'un dans le cadre du projet de Récupération de la mémoire historique (REMHI) de l'Église catholique guatémaltèque, l'autre par la *Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las Violaciones a los Derechos Humanos y los Hechos de Violencia que han causado Sufrimiento a la Población Guatemalteca* (Commission pour la clarification historique des violations des droits humains et des actes de violences à l'origine des souffrances du peuple guatémaltèque), soutenue par les Nations unies – attribuant aux forces armées la responsabilité de violations massives des droits humains.

Malgré plusieurs amnisties, la *Ley de Reconciliación Nacional* (Loi de réconciliation nationale) de 1996 offre toujours la possibilité de traduire devant les tribunaux nationaux les auteurs de certaines atteintes aux droits humains, notamment les responsables de génocide ?

**Pour obtenir de plus amples**

**informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5562.**